

COMMUNE DE CERCIÉ (Rhône)

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 OCTOBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt et un du mois d'octobre à vingt heures, se sont réunis, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu ordinaire de leurs séances, les membres du conseil municipal de la commune de Cercié sous présidence de Monsieur Christophe CLAUZEL, maire, dûment convoqués le 17 octobre 2025.

PRÉSENTS : Christophe CLAUZEL, Patrick LE FESSANT, Florence VALLETTE, Éric BRUNET, André ROUANET, Amandine CHAMPAGNON, Christelle COUSTIER, Patrick DANVE, Cyril MONDAINE, Stéphanie MONTEIL, Murielle VERNEY.

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIRS : Stéphane CARÈME (pouvoir à Florence VALLETTE), Stéphane CARRETTE (pouvoir à Patrick LE FESSANT), Virginie PELLOUX-PRAYER (pouvoir donné à André ROUANET).

ABSENT EXCUSÉ : Adeline RAMJEE.

Nombre de conseillers municipaux : 15

Nombre de conseillers municipaux présents : 11

Nombre de pouvoirs : 3

Nombre d'absents : 1

Quorum

Monsieur le maire constate que le quorum est atteint.

1/ Nomination du secrétaire de séance - Rapporteur Christophe CLAUZEL

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT le conseil municipal est invité à désigner un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, est invité à :

- **DECIDER** de procéder par vote à main levée à la nomination du secrétaire de séance
- **DESIGNER** Monsieur Patrick DANVE pour remplir ces fonctions qu'il elle a acceptées.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ, par 14 voix pour.

2/ Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 9 septembre 2025 - Rapporteur Christophe CLAUZEL

Monsieur le maire invite l'assemblée à approuver le procès-verbal du conseil municipal du 9 septembre 2025 adressé aux membres du conseil le 17 octobre 2025.

Observations : Néant.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ, par 14 voix pour.

Signature du PV par Monsieur le maire et le secrétaire de la séance du 9 septembre 2025.

LISTE DES DELIBÉRATIONS DU CM DU 21 OCTOBRE 2025

- N°20251001 DÉLIBÉRATION 2025-74 Nomination du secrétaire de séance – Patrick DANVE
- N°20251002 DÉLIBÉRATION 2025-75 Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 9 septembre 2025
- N°20251003 DÉLIBÉRATION 2025-76 Règlement des informations diffusées sur le panneau d'affichage lumineux
- N°20251004 DÉLIBÉRATION 2025-77 Règlement des publications sur panneau pocket
- N°20251005 DÉLIBÉRATION 2025-78 Crédit d'opérations d'investissement au budget général 2025 et au budget assainissement
- N°20251006 DÉLIBÉRATION 2025-79 Virements de crédits en section d'investissement du budget assainissement
- N°20251007 DÉLIBÉRATION 2025-80 CCSB - CLECT - Modification de l'intérêt communautaire de la CCSB au 1er janvier 2025 et modifications de compétences survenues entre 2017 et 2025 et non évaluées : information sur le rapport de la CLECT

3/ Assainissement - Rapporteur Éric BRUNET

3-1 RPQS (Rapport sur la Qualité et le Prix du Service public) d'assainissement 2024

Sujet reporté par Monsieur le maire dans l'attente de précisions à recevoir du prestataire qui a établi le rapport.

4/ Communication - Rapporteurs Florence VALLETTE et Christelle COUSTIER

4-1 Règlement des informations diffusées sur le panneau d'affichage lumineux

Le projet élaboré en commission communication est proposé par Christelle COUSTIER et soumis au vote du conseil municipal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, est invité à

- **ADOPTER** le règlement des informations diffusées sur le panneau d'affichage lumineux tel que ci-annexé à la délibération.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ, par 14 voix pour.

4-2 Règlement des publications sur panneau pocket

Le projet élaboré en commission communication est proposé par Christelle COUSTIER et soumis au vote du conseil municipal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, est invité à

- **ADOPTER** le règlement des publications sur panneau pocket tel que ci-annexé à la délibération.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ, par 14 voix pour.

5/ Finances - Rapporteurs Patrick LE FESSANT et Christelle COUSTIER

5-1 Crédit d'opérations d'investissement au budget général 2025 et au budget assainissement -

Rapporteur Patrick LE FESSANT

Il est rappelé les virements de crédits suivants votés :

- En réunion du conseil municipal du 22 juillet 2025, au budget général, 4 500 € du compte 2138 opération « Restructuration de l'école » à destination d'une opération à créer « Mise aux normes de la cuisine du restaurant scolaire » pour l'acquisition d'un four de réchauffe (compte 2138) et d'éventuels travaux (compte 215741).
- En réunion du conseil municipal du 9 septembre 2025, au budget assainissement, 13 800 € du compte 2313 « construction » à destination du compte 2313 de l'opération à créer « Travaux d'élimination des eaux claires parasites » pour 12 100 € et à destination du compte 2313 de l'opération à créer « Diagnostic structurel des ouvrages de la station d'épuration » pour 1 700 €.

Pour que ces virements de crédits puissent être effectués, il est nécessaire au préalable de créer les opérations indiquées.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, est invité à

- **CRÉER** en section d'investissement
 - du budget général 2025, l'opération 2025-005 « mise aux normes du restaurant scolaire »,

- du budget assainissement 2025,
- l'opération 2025-006 « travaux d'élimination des eaux claires parasites
- l'opération 2025-007 « diagnostic structurel des ouvrages de la station d'épuration ».

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ, par 14 voix pour.

5-2 Virements de crédits en section d'investissement du budget assainissement - Rapporteur Patrick LE FESSANT

Les virements de crédits suivants sont nécessaires en section d'investissement du budget assainissement :

Compte d'origine	Montant	Compte destinataire	Observations
2313 constructions	800 €	2313 opération 2025-006 « travaux d'élimination des eaux claires parasites »	797,29 € T.T.C pour la parution de la consultation marché de maîtrise d'œuvre
	480 €	2313 opération 2025-007 « diagnostic structurel des ouvrages de la station d'épuration »	480 € T.T.C. diagnostic amiante nécessaire avant celui du génie civil
	927 €	2156 matériel spécifique d'exploitation	Facture SOGEDO d'un montant supérieur de 927 € T.T.C. par rapport au devis pour le remplacement du collecteur tournant

Il est proposé au conseil municipal de

- **DÉCIDER** en section d'investissement du budget assainissement les virements de crédits ci-dessus.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ, par 14 voix pour.

5-3 Lecture du mail du COF - Salles communales et changement de local - Rapporteur Christelle COUSTIER

Christelle COUSTIER donne lecture des demandes formulées par le COF et de la réponse commune apportée le 8 octobre dernier par les commissions finances-associations. Monsieur le maire indique qu'à ce jour, il n'a pas eu de retour du COF.

6) CCSB - Rapporteur Christophe CLAUZEL

6-1 CLECT - Modification de l'intérêt communautaire de la CCSB au 1er janvier 2025 et modifications de compétences survenues entre 2017 et 2025 et non évaluées : information sur le rapport de la CLECT

Une modification des compétences de la Communauté de communes Saône-Beaujolais est intervenue au 1^{er} janvier 2025 par modification de l'intérêt communautaire.

Cette modification de l'intérêt communautaire nécessite que soit évaluées dans un délai de 9 mois les compétences prises ou restituées aux communes. Cela concerne les compétences suivantes :

2.5 Action sociale d'intérêt communautaire – c) Politique d'accueil du jeune enfant.

Pour procéder à cette évaluation, la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) s'est réunie le 4 septembre 2025 et a adopté son rapport financier (cf. annexe).

Les communes membres de la CCSB sont invitées à délibérer dans un délai de 3 mois sur ce rapport financier qui sera définitivement adopté selon les règles de majorité qualifiée.

Après délibération des communes, le Conseil communautaire sera à son tour invité à délibérer pour adopter les attributions de compensation relatives aux évaluations de charges transférées (délibération prévue en décembre à l'issue du délai de 3 mois).

Par ailleurs, lors du contrôle des comptes de la CCSB par la Chambre régionale des comptes ayant fait l'objet d'un rapport définitif en date du 16 janvier 2025, la Chambre a relevé, sur la période de 2017 à 2025, des modifications de compétences qui n'ont pas fait l'objet d'une évaluation par la CLECT.

Afin de régulariser cette situation, la CLECT s'est ainsi prononcée sur l'évaluation des charges liées aux modifications de compétences non évaluées sur cette période.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal est invité à

- **APPROUVER** le rapport de la CLECT tel que présenté en annexe de la présente délibération,
- **AUTORISER** Monsieur le maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ, par 14 voix pour.

7/ Informations

7-1 DP, PC et DIA - Rapporteur Florence VALLETTE

Déclarations préalables :

- au nom de ALLIADE, huit DP pour travaux identiques de rénovation énergétique du logement social - ajout pompe à chaleur avec habillage visuel en bois-mise en place VMC simple flux en combles aux 307, 147, 249, 215, 133, 401, 359 et 53 avenue Joanny Chanrion - Non-opposition pour ces huit DP le 2 octobre 2025.
- au nom de REPV, 840 route des crus, pour la pose de panneaux photovoltaïques. Non-opposition le 2 octobre 2025
- au nom de Brice COURTOIS, 2105 route des crus, pour la pose de baies vitrées et porte, et modification de l'accès à la parcelle. Opposition pour dossier incomplet.
- au nom de EARL DOMAINE DE VOUJON, 258 route du château, pour le remplacement des fenêtres bois par des fenêtres en pvc blanc. Non-opposition le 30 septembre 2025.
- au nom de NOVIKOFF-CLODORE, 484 route de Saint-Ennemond, pour isolation par extérieur, création ouvertures, aménagement dortoir vendangeurs, réfection de toiture, régularisation extension habitation. Opposition le 3 octobre 2025 pour surface à régulariser.

Permis de construire :

Néant.

Déclaration d'intention d'aliéner :

Pour la parcelle C889 (bâti) d'une superficie de 301 m² située 11 Impasse des vergers. Non-préemption.

7- 2 Échanges courriers CCSB - SYTRAL Mobilités

Christophe CLAUZEL rappelle l'objet des échanges portant sur le plan mobilités proposé par SYTRAL Mobilités à la CCSB en indiquant que le conseil communautaire a émis un avis défavorable à ce projet dans l'attente du développement des mobilités dans les territoires ruraux.

7-3 Virements effectués par fongibilité de crédits

Compte d'origine	Montant	Compte destinataire	Observations
2138 opération 2023-003 « Eglise »	1 700 €	2188 opération 2018-003 « Salle des fêtes »	Acquisition d'un piano de cuisson en remplacement de l'existant.
2138 opération 2025-002 « restructuration école »	1 100 €	2138 opération 2025-005 « mise aux normes restaurant scolaire »	Aménagements de la cuisine en lien avec four.
	6 500 €		Acquisition d'un réfrigérateur et d'un lave-vaisselle, travaux nécessaires à leur installation.
	3 400 €	215741 opération 2025-005 « mise aux normes restaurant scolaire »	Acquisition d'un four de remontée en température

Il est noté le montant des investissements de 11 000 € nécessaires pour le restaurant scolaire.

Christelle COUSTIER demande si le prix du repas pourrait être augmenté et si la destination du réfrigérateur remplacé et envisagée.

Christophe CLAUZEL informe que pour l'instant ce scénario n'a pas été travaillé. Il sera probablement nécessaire de travailler le sujet lors des réunions d'orientation de la commission finances avant les fêtes de fin d'année pour une prise de position sur une éventuelle augmentation soit en cours d'année scolaire soit en début d'année scolaire 2026-2027.

8/ Questions diverses.

Christophe CLAUZEL

- Les travaux au centre bourg ont été décidés par Syndicat Mixte des Eaux de la Vallée d'Ardières (SMEVA) qui suit leurs réalisations. Éric BRUNET précise que le chantier durera jusqu'au 10 novembre, que la circulation normale des véhicules sera rétablie pendant les Sarmentelles, et que, sur une semaine fin novembre, les enrobés à chaud de la chaussée seront réalisés.
- Suite à question de Virginie PELLOUX-PRAYER lors de la réunion du conseil municipal du 9 septembre dernier sur les conditions de recours à des collaborateurs occasionnels du service public : aucun âge minimum n'est requis pour être collaborateur occasionnel mais il est conseillé aux collectivités de conventionner uniquement avec un majeur (risques d'accident, couverture par assurance ...), et le recours à un collaborateur occasionnel ne doit pas être permanent, il doit rester à la marge pour ne pas être assimilé à un CCD.
- Signature le 17 octobre 2025 de l'acte de vente du logement 25 grande rue, et de l'enregistrement par acte notarié, nécessaire pour la publicité foncière, de la servitude de passage pour l'accès côté cour, délibérée en 1971. Le coût de cet enregistrement est de 700 €. Il confirme que la vente s'est réalisée au prix de 95 000 €.
- Location du logement communal 13 grande rue avec prise d'effet au 19 septembre 2025, pour, mensuellement, un loyer de 550 €/mois et des provisions pour charges de 5 €/mois-
- Proposition de réaliser une action en mémoire de Monsieur et Madame Peycelon, en remerciements pour leur legs, par exemple par la prise en charge de l'entretien de leur concession funéraire, son fleurissement annuel, ou la pose d'une plaque tombale. Les conseillers municipaux sont invités à transmettre leurs idées à Florence VALLETTE.
- Dégradations constatées, entre autres, sur la porte des WC publics condamnés au centre bourg, sur les vitres du 1^{er} étage du local de la gare, dans le bâtiment du département près de la gare, et d'intrusions dans les locaux de la SAR. Il signale également l'agression d'une personne vers la SAR et d'un sapeur-pompier volontaire près de la gare. Il indique qu'il a été demandé des patrouilles plus régulières par la gendarmerie.

Florence VALLETTE

- Au lavoir, le pupitre d'informations sur les rivières, l'eau et le lavoir sera installé la semaine prochaine près de la passerelle après que la brigade nature soit venue couler le béton.
- La commission urbanisme a constaté que les lilas des indes, dans des pôts devant la mairie, pourraient mieux profiter en pleine terre et ils seront déplacés vers le lavoir et vers le parking pour camping-cars.
- L'ambroisie constatée dans la pelouse et aux abords du lavoir a été coupée par la société Cheval ayant réalisé les espaces verts.

Christophe CLAUZEL

- Le comité de pré-sélection a retenu le dossier « BôWatts, l'énergie verte du Beaujolais » pour les Trophées des Solutions contre la précarité énergétique. Il invite à soutenir ce projet en suivant les formalités indiquées par la CCSB :

Il suffit de voter pour notre solution avant le 14 novembre en suivant ce lien :

[Formulaire de vote – Prix du grand public](#)

Dans le formulaire :

Sélectionnez « Communauté de Communes Saône-Beaujolais » (c'est le 15^e projet),

Indiquez votre adresse électronique,

Puis validez votre vote

- Le transfert de la compétence assainissement collectif à la CCSB demande un travail important d'ici la fin d'année et il souhaite que les commission assainissement et finances se réunissent afin de décider de la destination des résultats budgétaires fin 2024.
- Rencontre avec les gendarmes pour étudier l'installation de caméras sur des secteurs de la commune. Un audit gratuit va être lancé et il convient que la commission voirie détermine les lieux présentant des soucis afin de la communiquer à la gendarmerie.
- La poste a été missionnée pour créer une base d'adresses locales. Au-delà des adresses, il y a les voies (VC, CR, charrois privés) qui pourraient être recensées en vue de l'établissement du tableau de leur classement et d'un plan intégrable au SIG. Le coût de cette prestation proposée par la Poste est de 3 800 € H.T., tarif préférentiel qui subira une hausse de 1 500 € à partir du 1^{er} novembre prochain. En réponse à Stéphanie MONTEIL, sur la maintenance du logiciel, l'archivage des données, des renseignements seront demandés.

Cette prestation requiert un avis favorable des membres du conseil municipal. Le sujet sera à l'ordre du jour du prochain conseil municipal. Monsieur PICOT, La Poste, sera averti de l'accord de principe donné par le conseil municipal.

Patrick LE FESSANT indique qu'un devis est à recevoir de Guignier Électricité pour le remplacement du tableau électrique situé au rez-de-chaussée de l'école.

André ROUANET

- Cette année, le Marathon du Beaujolais n'aura pas de relais à la gare et 4 gendarmes seront présents pour la circulation.
- Pour le fleurissement, comme le magasin de fleurs de Cercié a fermé, la gerbe du 11 Novembre sera prise chez Flower's à Belleville-en-Beaujolais.

Christelle COUSTIER recense à nouveau le nombre de BAL pour la distribution des bulletins communaux et diverses distributions.

Cyril MONDAINE informe que la sécurité du site de l'église est pratiquement terminée et que la vérification du parafoudre a été effectuée.

Prochaine réunion du conseil municipal le 25 novembre 2025.

Fin du conseil à 21 h 15.

Le secrétaire de séance,
Patrick DANVE

Le maire,
Christophe CLAUZEL